

PROGRAMME DE LA JOURNEE DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Maîtriser les bases de la Fièvre Porcine Africaine
- ◆ Concevoir et gérer un plan de biosécurité sur son exploitation
- ◆ Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène



Programme

- ◆ Les connaissances de base sur la Fièvre Porcine Africaine
- ◆ Les éléments de compréhension de la situation actuelle
- ◆ La notion de biosécurité et l'Arrêté Ministériel du 16 octobre 2018 (réglementation)
- ◆ Les mesures d'hygiène
- ◆ La construction d'un plan de biosécurité



Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports, échanges
- ◆ Travaux pratiques adaptés à l'exploitation de chaque stagiaire, notamment pour la construction du plan de biosécurité



Modalités d'évaluation

- ◆ Les trois objectifs seront évalués à travers un quizz et lors de tours de table

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet—73190 Saint-Baldoph

Responsables de stage : Laetitia BUGEY, Agent GDS des Savoie, animatrice section porcine, Johanna MAMASIAN-ROY, CASMB

Intervenante : Laetitia BUGEY, Agent GDS des Savoie, animatrice section porcine

Public : Eleveurs, porteurs de projet et salariés de porcs

Pré-requis : Aucun

Besoins et matériel : Pour les travaux pratiques, les stagiaires devront apporter un plan de leur exploitation. En cas d'oubli, vous travaillerez sur un cas type.

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION
ELEVAGE

Je me forme
à la biosécurité en
élevage porcin

13 octobre 2026

Saint-Baldoph

Contact

Service formation
04 57 08 70 11
formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 10/09/2026

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais. (Article L. 6353-3 du code du travail) -
Inscription au plus tard 1 mois avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph, à l'attention du Service
Formation ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) ,

Né(e) le . . / . . / À

Adresse
.

Code Postal Commune

Tél . . / . . / . . / . . / . . / . . Mail

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ?

M'inscris à la formation intitulée : Je me forme à la biosécurité en élevage porcin

Durée : 1 jour

**Responsables de stage : Laetitia BUGEY, Agent GDS des Savoie,
animatrice section porcine, Johanna MAMASIAN-ROY, Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc**

Dates : 13/10/2026

Lieu : Saint Baldoph

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case ☐

*Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de
déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans
l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités
d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation
pédagogique de la formation.*

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations
effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le
nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

**A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre
recommandée avec accusé de réception.**

**Toute absence totale (non déclarée au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation) ou partielle (quelle que soit la date
de sa déclaration) non justifiée par un cas de force majeure, donnera lieu à la facturation des frais engagés par l'Organisme de
Formation de la CASMB au tarif en vigueur et au prorata de la durée de l'absence concernée.**

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du
participant. Une facture vous sera envoyée à la suite de la formation.

Je coche les cases qui me concernent afin de prendre connaissance de la grille de tarif, je signe et j'envoie mon contrat de formation :

Je suis :	Mon reste à charge :
☐ Chef d'exploitation ☐ Aide-familial MSA ☐ Cotisant solidaire ☐ Conjoint collaborateur	Avec financement VIVEA : 0 € Sans financement VIVEA : 182 €
☐ Porteur de projet (PPP agréé). Préciser le montant du CPF€ ☐ Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé	Avec financement VIVEA : 0 € Sans financement VIVEA : 182 €
☐ Salarié(e) secteur agricole ☐ Salarié(e) autre secteur	232€
☐ Autre (merci de préciser) :	232€

Je suis ayant-droit Vivéa (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve d'être à jour de ses cotisations MSA et de disposer d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « sans financement VIVEA » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique). **En cas de refus de financement VIVEA (même si les conditions précédentes sont remplies), la formation sera facturée au tarif « sans financement VIVEA ».**

Une prise en charge des salariés est possible sous certaines conditions définies par votre OPCO et sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture. Ces démarches sont généralement à réaliser par l'employeur.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*raier cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>)



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

Fait , le :/...../.....

A :

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture nSavoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ? (*Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète*)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ? (*Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète*)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Quels auto-contrôles pratiquez-vous déjà aujourd'hui ?

.....

.....

.....

Avez-vous déjà mis en place des éléments de traçabilité sur votre exploitation ? Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

.....

.....